

Publié, le 7/04/2026
au 11/06/202
N° 2026/389

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

« PROCES-VERBAL »

ETAIENT PRESENTS :

Isabelle FARNET RISSO - Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX -
Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATAACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL
- Caroline SINGER - Patrice DI PAOLO - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle
PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI -
Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Esmeralda
PIERQUIN - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE
- Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika
OUAREZKI - Arnaud FERRARO -

POUVOIRS :

Katia DONJEAN

à

Isabelle FARNET-RISSO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE

QUESTION N° 1

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Alain MARCHAIS

Il est rappelé les résultats du scrutin suite aux élections municipales du dimanche 22 mars 2026,
comme ci-dessous :

Inscrits : 8165

Votants : 4651

Nuls : 78

Blancs : 101

Exprimés : 4472

Ont obtenu :

« Un Cap pour Cogolin » : 2067 – 46.22 %

« Ensemble pour Cogolin » : 2405 – 53.78 %

Ont été élus :

Isabelle FARNET
RISSO
Rodolphe EPINEAU
Sandra DAVAL
Nicolas FOURNAUX
Patricia ACQUATELLA
Nicolas PATAACCHINI
Bernadette
BOUCQUEY
Serge FINTZEL
Caroline SINGER
Patrice DI PAOLO

Ingrid GAILLET
Michel MEDE
Isabelle PLATRIEZ
Eric MOREAU
André THIRIOT
Cécile BAFFETTI
Mohamed MERAKCHI
Isabelle MELLANO
André VERRIEUX
Bénédicte FRERET
Didier PARE
Esmeralda PIERQUIN

Marc CAYROL
Séverine GANDIA
Erick TROUGNAC
Pierre-Yves TIERCE
Caroline BOROWIEC
Alain MARCHAIS
Amandine CLAURE
Gilles LE CAM
Malika OUAREZKI
Arnaud FERRARO

Je les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

QUESTION N° 2 ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Alain MARCHAIS

Monsieur Pierre-Yves TIERCE : « Je ne suis pas candidat à cette élection. Je voulais simplement vous dire, Madame FARNET RISSO, que le résultat de cette élection n'est pas le résultat que mon équipe et moi aurions souhaité mais nous sommes des citoyens respectueux de nos institutions. Les cogolinois vous ont placée en tête de cette élection municipale. J'ai donc pris la décision de ne pas jouer le cinéma de me présenter à cette élection mais surtout, le groupe d'opposition que je mène, va voter pour vous. Ce n'est pas un blanc-seing, nous serons une opposition lucide, attentive mais prenez le comme une main tendue à travailler dans l'intérêt de Cogolin et à effacer le climat de ces dernières semaines. »

Madame Isabelle FARNET-RISSO remercie Monsieur Pierre-Yves TIERCE.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A obtenu :

Madame Isabelle FARNET RISSO : 33 voix

Madame Isabelle FARNET RISSO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée élue en qualité de maire et immédiatement installée.

QUESTION N° 3 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Madame le Maire

Le maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf (9) adjoints.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de neuf (9) postes d'adjoints.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE FIXER le nombre de postes d'adjoints au maire à neuf.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**

QUESTION N° 4
ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Madame le Maire

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Rodolphe EPINEAU : 33 voix

Sandra DAVAL : 33 voix

Nicolas FOURNAUX : 33 voix

Patricia ACQUATELLA : 33 voix

Nicolas PATACCHINI : 33 voix

Bernadette BOUCQUEY : 33 voix

Serge FINTZEL : 33 voix

Caroline SINGER : 33 voix

Patrice DI PAOLO : 33 voix

La liste présentée par Madame Isabelle FARNET-RISSO est élue à la majorité absolue.

QUESTION N° 5
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Rapporteur : Madame le Maire

Le maire expose que l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local.

À cette occasion, il remet également à chaque conseiller municipal :

- une copie de la charte de l' élu local ;
- ainsi que du chapitre III du CGCT relatif aux conditions d' exercice des mandats municipaux.

L'article L.1111-12 du code général des collectivités territoriales précise que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.

Le mandat local se distingue d' une activité professionnelle et s' exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il implique à la fois des droits et des devoirs, définis par la loi.

Ces principes, prévus par les articles L.1111-13 et L.1111-14 du code général des collectivités territoriales, constituent la charte de l' élu local, qui rappelle les règles déontologiques et les garanties attachées à l' exercice d' un mandat électif local.

Après avoir entendu l' exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal **PREND ACTE.**

QUESTION RETIRÉE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire précise que cette question est retirée et sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Discours de Madame le Maire :

« Madame, Monsieur,

Chères Cogolinoises, chers Cogolinois,

Chers élus du conseil municipal,

En premier lieu, je voudrais vous remercier d'être venus nombreux aujourd'hui pour l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints. Cette présence témoigne de votre intérêt pour la vie de notre commune, comme vous l'avez témoigné tout au long de la campagne électorale.

Je voudrais adresser également mes plus sincères remerciements au personnel municipal, qui a rempli sa mission d'intérêt général et de service public. Les opérations électorales se sont parfaitement déroulées, et cette séance aujourd'hui a été très bien organisée. J'en remercie Madame la directrice générale des services et l'ensemble des agents.

Cela préfigure un travail constructif, ensemble, au service des Cogolinoises et des Cogolinois. Je m'en réjouis et je sais, chers agents municipaux, pouvoir compter sur vous. Je me tourne maintenant vers mes collègues de la majorité municipale. Merci à vous, chers nouveaux élus, de votre soutien, de votre implication et du travail que vous avez accompli à mes côtés pendant ces derniers mois. Un travail encore plus grand nous attend, mais nous sommes là pour ça et je sais que chacun, à son poste, dans ses délégations, remplira parfaitement sa mission.

J'ai une pensée pour les candidats de ma liste qui n'ont pas été élus : ils nous ont accompagnés pendant ces derniers mois, avec dévouement et abnégation. Nous continuerons à les associer à notre travail, naturellement.

Je souhaiterais m'adresser à celles et ceux qui composent aujourd'hui l'opposition. Je préfère le terme de minorité municipale, car j'ai vraiment la volonté de les associer à notre travail. J'espère donc qu'ils ne seront pas des opposants, mais des élus constructifs auxquels je tends la main. Je compte notamment sur vous pour nous apporter votre regard et votre expertise au sein du conseil municipal et dans les différentes commissions.

J'ai été moi-même dans la minorité municipale : je sais combien il est parfois difficile de se faire entendre quand la majorité ne veut pas vous écouter ou, pire, se moque de vous.

Ce ne sera pas le cas avec moi, avec nous.

Le temps de la campagne est passé et, aujourd'hui, c'est Cogolin qui compte. Je souhaite vraiment que nous revenions à une gestion communale apaisée, responsable, loin des polémiques et des invectives que l'ancien maire a cultivées à souhait pendant douze ans. Non, comme je l'ai dit durant toute la campagne, l'image de notre ville a été trop abîmée pour que nous ne nous posions pas désormais en élus responsables et sincères, loin de la politique politicienne ou des postures personnelles.

Je suis certaine que, chers collègues de la minorité municipale, vous partagez mon point de vue à ce sujet. Et je suis persuadée que nos débats seront empreints de respect réciproque. Vous représentez une partie de la population et, si je suis désormais la maire de tous les Cogolinois, sans exception, il serait irresponsable de vous marginaliser.

Maintenant, le travail commence. Il va être intense, difficile, car nous avons beaucoup à faire pour remettre Cogolin sur les rails. Là encore, je sais pouvoir compter sur mon équipe et aussi sur les agents communaux. Nous allons tous ensemble y arriver, je n'ai aucun doute là-dessus.

Mon expérience de conseillère municipale, la qualité de l'équipe qui m'entoure vont permettre de nous mettre immédiatement dans le bain. Et croyez-moi, ça ne me fait pas peur !

Cogolin a été, pendant de longues années, dirigé par Patrick Glo puis Jacques Sénéquier, qui ont fait chacun plusieurs mandats : il me semble que Cogolin a besoin de retrouver une sérénité qui existait à leur époque. Et si nous pouvons de nouveau travailler dans un climat

apaisé, je suis certaine que cela sera bénéfique pour tout le monde et, bien sûr, pour notre ville.

Attention, je ne suis pas naïve : je sais bien que nous aurons des choix à faire, des décisions à prendre, et que notre vision de l'avenir de Cogolin ne colle pas avec ce que la municipalité précédente a fait. Il va falloir faire preuve de courage pour mettre fin à certaines dérives, dire non à tous ceux qui ont voulu profiter de Cogolin. Mais nous sommes là pour ça, ne vous inquiétez pas.

Notre fil rouge n'a pas changé depuis que nous nous sommes lancés en campagne : Cogolin ne doit pas être la carte de visite ou la tirelire d'untel ou untel, mais bien une ville qui retrouve sa place dans le golfe, au sein de l'intercommunalité, celle d'une commune qui, de par sa population, est la deuxième du territoire et doit, à ce titre, reprendre la main sur son destin.

Chères Cogolinoises, chers Cogolinois, aujourd'hui, après une triste parenthèse de douze longues années, Cogolin est de retour. Vous êtes de retour ! Et nous sommes là pour vous et avec vous.

Vive Cogolin, vive la République, vive la France !

Je vous remercie. »

Monsieur Pierre-Yves TIERCE : « Félicitations, Madame le Maire, pour votre élection, car c'est ce soir qu'elle se fait définitivement. Nous avons lu la charte de l'élu il y a quelques instants. C'est un document fondamental. Je vais même aller plus loin : c'est un document que l'on devrait lire chaque année parce que c'est un garde-fou. C'est un document qui est empreint de probité, d'intégrité, mais surtout d'exemplarité, et c'est une mission que le groupe de minorité s'appliquera à faire de manière stricte : veiller à cette exemplarité au quotidien, car vous portez l'écharpe tricolore et ce n'est pas qu'un symbole pour la photo. C'est un symbole républicain, et il faudra veiller à être extrêmement pointu dans ce respect. »

Madame Isabelle FARNET-RISSO interrompt Monsieur Pierre-Yves TIERCE : « Je vous remercie, mais je vais vous dire quelque chose. Cette charte des élus, je l'ai portée à la connaissance de l'ensemble de mes élus dès le début de la campagne, donc ils savent ce qu'ils ont le droit, ou non, de faire. »

Monsieur Pierre-Yves TIERCE : « Je n'en doute pas, mais notre rôle, comme vous l'avez dit, c'est un travail de vigie, comme vous le savez, de sentinelle, dirais-je, et donc c'est notre devoir, lors de cette assemblée, de veiller à ce que les instants d'aujourd'hui durent longtemps. »

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19H30.

Le présent procès-verbal a été adopté à l'UNANIMITE
en séance du conseil municipal en date du jeudi 02 avril 2026.

Le maire,



Isabelle FARNET RISSO



Le secrétaire,



Amandine CLAURE